

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
N° 2025-04
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS

EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni sous la présidence de
Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil
d'Administration,

Etaient présents :

Mme Véronique CHAVEROT
Mme ESCOFET Danièle
M. PALAIS Jean-Claude
Mme Simone VIAL

M. Jean-Paul JACQUEMOT
M. SERRAILLE Michel
Mme COLLON Colette

Excusée :

- Monsieur Jean-Pierre POIRON : pouvoir donné à Véronique CHAVEROT
- Monsieur Philippe POMMIER : Excusé

Secrétaire de séance : Madame Colette COLLON

Ordre du jour du 23 septembre 2025

Approbation du PV du dernier procès-verbal

I – Délibérations

1. **Décision modificative du budget**
Règlement des factures d'investissements de l'ONF.
2. **Attribution des bons de Noël**
3. **Autorisation de désherbage**
Des ouvrages appartenant à la médiathèque.
4. **Anciennes parcelles appartenant à M. LE DEM**

II – Questions diverses

1. **Spart Xtrem – demande de location d'un terrain**
2. **VTT de descente**
Compte rendu de la réunion du 24 octobre 2025.
3. **Abattage d'un peuplier**
Demande émanant de la société de pêche.
4. **Signature du bail du droit de chasse**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Intervention de M. PERONNET (Directeur de l'EHPAD)

1. PROPOSITION EVOLUTION PRIX DES REPAS AU 01/01/2026 :

Monsieur le Directeur propose au conseil d'administration les évolutions suivantes pour 2026 :

- Cantine : de 3.90 € à 3.95 € (+1.2 %) ;
- Repas du personnel : de 3.90 € à 3.95 € (+1.2 %) ;
- Repas à domicile : de 8.30 € à 8.40 € (+1.2 %). Ce tarif va concerner également les personnes âgées de la commune désirant prendre un repas à la cantine (à partir de début décembre, les mardis à titre d'expérimentation) ;
- Repas invités de 12 € à 12.50 €. Compte tenu de la qualité des repas servis, je souhaite mettre en place un prix spécifique de 16 € pour les dimanches et jours fériés (repas complet avec bouteille de vin et café).

Réception du nouveau minibus le 13/11/2025. Proposition de révision du prix de la location du minibus suite au changement : de 40 € à 50 € la journée.

2. EVOLUTION DU DISPOSITIF DE VENTE DES TICKETS :

Monsieur le Directeur expose au conseil que le 23 octobre 2025, la direction a rencontré M. Dugerdil et Mme Lycurgue pour la trésorerie de Feurs.

L'objectif de cette réunion était de prévoir un autre fonctionnement concernant la régie des tickets vendus : repas à domicile, repas du personnel et repas invités. Nous fonctionnons actuellement par la

vente de tickets dont les règlements se font par chèques. Avec l'évolution des moyens de paiement, le directeur propose d'évoluer vers les solutions suivantes au 01/01/2026 :

- Mise en place et généralisation des prélèvements mensuels des coûts des repas. Chaque personne prenant des repas devra nous fournir un RIB et nous compléterons une autorisation de prélèvement (modèle fourni par la trésorerie).
- Chaque repas pris sera coché en cuisine (fiches établies en amont pour les repas à domicile et les repas du personnel). A chaque fin de mois, la secrétaire fera une facture pour les personnes prenant le repas à domicile et la comptable fera un titre avec la facture jointe pour le prélèvement.
- Pour le personnel prenant un repas complet, un badge nominatif va être établi. La personne posera en cuisine le matin le badge pour signaler sa prise de repas. Celui-ci sera noté sur la liste et le badge sera remis sur le plateau de la personne. Un prélèvement sera également établi chaque mois.
- Pour les repas invités, ils seront également notés et feront l'objet d'une facture mensuelle (prélèvement mis en place par signature de l'autorisation).

3. BILAN JOURNEE « PORTE OUVERTE » :

Monsieur le directeur expose qu'il a été décidé cette année d'organiser notre traditionnelle « Portes Ouvertes » un vendredi (26/09/2025). Nous avons eu 132 lots pour la vente d'enveloppes, et 14 lots répartis entre le jeu du calendrier et la bonbonnière. Au total : 146 lots.

Enveloppes : 280 € / Calendrier : 134 € / Bonbonnière : 94 € / Buffet / Buvette : 550 € Objets des résidents : 148 € / TOTAL : 1 206 €.

La Porte Ouvertes 2025 a permis de dégager un bénéfice de 1 206 € (1 178 € en 2024). Il faut noter l'implication des bénévoles au côté des équipes. Les familles sont très présentes puisque pour l'occasion, 38 % des familles des résidents sont venus ce 27 septembre (21/55 résidents). Les personnes ont pu apprécier également les temps de massage proposés par Marie-Christine et Claire. Cette décision d'organisation un vendredi va être reconduite l'année prochaine.

4. POINTS DIVERS :

- Travaux vestiaires du personnel : Suite au déménagement de la cantine scolaire, début des travaux de rénovation et extension de la cantine scolaire. Nous avons réalisé avec David l'installation de vestiaires provisoires afin qu'il puisse débiter le chantier.
- Repas de Noël : il aura lieu le vendredi 19/12 et ce sera l'occasion pour moi de remettre 3 médailles du travail : une médaille d'argent (20 ans) à Valérie Blourdier, une médaille de vermeil (30 ans) à David Guillarme et une médaille d'or (35 ans) à Corinne Triomphe.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Approbation décision modificative n°2 – Budget CCAS

Madame la Présidente informe que, lors de l'élaboration du budget initial du CCAS, certains travaux prévus en 2024 n'avaient pas été inscrits. Il s'agit notamment de travaux d'entretien des parcelles forestières appartenant au CCAS.

Afin de poursuivre le programme de reboisement, il est nécessaire de prévoir une dépense complémentaire de 7 600 € TTC, correspondant aux factures de l'ONF pour les interventions réalisées sur ces parcelles.

Madame la Présidente précise qu'une réunion s'est tenue en présence de M. BOUCAUD afin de faire le point sur les travaux effectués. À cette occasion, il a été indiqué que des recettes supplémentaires étaient attendues, en raison d'une vente de bois supérieure aux prévisions estimées à 11 500 €.

Ainsi, une décision modificative peut être adoptée, permettant d'équilibrer les dépenses non budgétisées par les recettes additionnelles issues des ventes de bois.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget du CCAS.

Attribution des bons de Noël

Madame ESCOFET rappelle que, comme chaque année, le CCAS procède à la distribution des bons de Noël. Pour cette campagne, 238 bons d'un montant de 26 € seront attribués, avec une participation du CCAS à hauteur de 13 euros par bon.

Madame la Présidente demande au Conseil d'administration d'approuver l'attribution des bons de Noël pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'attribution des bons de Noël à l'unanimité.

Acquisition des anciennes parcelles forestières de M. LE DEM

Madame la Présidente informe le Conseil que M. LE DEM a vendu 4,5 hectares de terrains forestiers, sans avoir proposé ces parcelles à la vente au CCAS. Il est précisé que le droit de préemption ne s'applique que pour le total des parcelles inférieures à 4 hectares.

Elle indique avoir contacté les nouveaux acquéreurs, dont le siège social est situé à Bruxelles, afin de les informer qu'une éventuelle coupe de bois pourrait entraîner un risque de détérioration des installations du Parc Aventure, situé en face des parcelles concernées.

Madame la Présidente propose que le CCAS se porte acquéreur de ces terrains forestiers.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'acquisition des parcelles forestières.

Autorisation de désherbage – Médiathèque de Violay

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que la médiathèque de Violay prépare son déménagement vers les nouveaux locaux situés au Pôle Enfance-Jeunesse. Ce changement constitue l'occasion de procéder à un tri des ouvrages, aucune opération de ce type n'ayant été réalisée depuis plusieurs années.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la réalisation du désherbage à l'unanimité.

Informations diverses :

Spart Xtrem gratuité du terrain pour l'installation :

Madame la Présidente précise que pour favoriser l'installation des nouvelles activités, le CCAS accorde une gratuité concernant la location des terrains. Pour faciliter l'installation de Spart-Xtrem, la gratuité est accordée jusqu'à la fin de l'année. Un bail a été conclu et la facturation des loyers débutera à compter du 1^{er} janvier 2026.

Association de VTT de descente :

Madame la Présidente présente le compte rendu issu de la dernière réunion. Elle précise qu'il y a une personne qui a utilisé les pistes de l'association

Abattage d'un peuplier étang pour la société de pêche :

Madame la Présidente explique qu'un peuplier mort situé à proximité de l'étang a été abattu, celui-ci présentant un risque de chute.

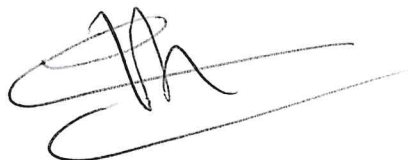
Signature du bail relatif à la réglementation du droit de chasse :

Le bail portant sur le droit de chasse a été renouvelé, celui-ci étant arrivé à expiration. Ce bail définit notamment la réglementation applicable à la pratique de la chasse sur les parcelles appartenant au CCAS.

Il a été conclu le 1er novembre pour une durée de neuf (9) ans. Le montant du loyer reste inchangé, à savoir 4 € par hectare, soit 880 € par an.

Fait à Violay, le 25 novembre 2025,

La secrétaire de séance
Colette COLLON



La Présidente du CA du CCAS
Véronique CHAVEROT.

